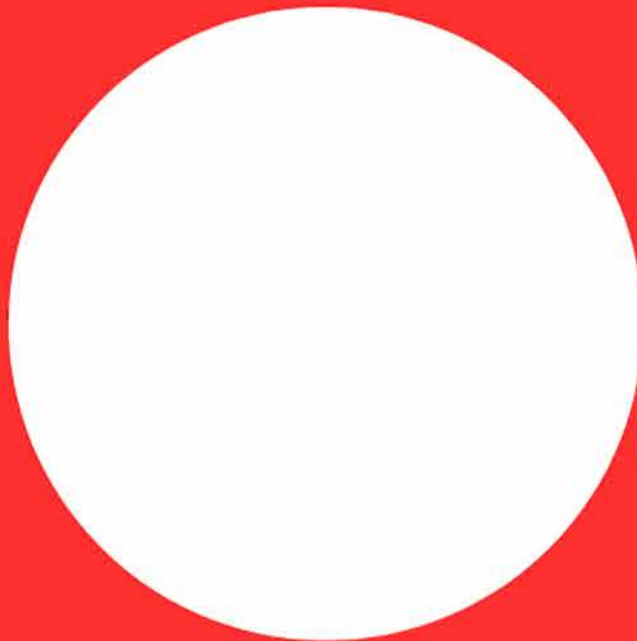


DÉCLARATION



**À remplir et retourner à votre
Service de sécurité incendie**

Prénom	Nom	
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire	Téléphone	
<input type="checkbox"/> Personne nécessitant une assistance particulière		
Particularité :		
Adresse		
OBLIGATIONS	Conforme	À corriger
Votre maison ou logement doit avoir au moins un avertisseur de fumée sur chaque étage.		
Vos avertisseurs de fumée sont fonctionnels.		
Vos avertisseurs de fumée sont âgés de moins de 10 ans.		
Votre maison ou logement doit avoir au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attaché ou un appareil à combustion.		
Votre numéro civique (adresse) doit être bien visible à partir de la rue.		
Si vous avez un foyer, la cheminée doit avoir été ramonée dans les 12 derniers mois.		
VOS COMMENTAIRES		

Le fait d'apposer votre signature sur ce document engage votre responsabilité concernant la conformité à la réglementation municipale en vigueur.

Signature

Date